

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 3 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le trois novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Toussaint, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Toussaint.

Monsieur Régis HAINGUE, Maire, présidant la séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents: Mme DETAIN Solange, Mr LEROY Grégory, Mme BONNET Ingrid Adjoints au Maire,

Mme GODARD Estelle, Mr ANQUETIL Michel, Mmes AUPERT Emmanuelle, CORDONNIER Catherine, GRENIER Claire, LEVIEUX Agnès, Mrs THIEULIN Franck, AVENEL Emmanuel, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration: Mr VINCENT Philippe, Conseiller Municipal donnant procuration à Mr HAINGUE Régis, Maire.

Absents: Mrs CAVELIER Jérémy et RICHARD Emmanuel, Conseillers municipaux

Madame BONNET Ingrid a été élue secrétaire de la séance.

Monsieur HAINGUE propose aux membres du Conseil d'approuver et de signer le compte-rendu de la précédente réunion.

Servitude de passage Camping

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré à nouveau Mr LAVENU concernant la servitude de passage sur le camping. Après de nombreux échanges, Mr LAVENU propose l'abandon de la servitude qu'il possède contre une indemnité d'un montant de 25000€.

Monsieur le Maire précise que les travaux pour un accès à son bois vont être onéreux et que si la commune souhaite vendre le terrain de camping, le conseil va devoir prendre une décision.

Madame GODARD Estelle demande si les frais notariés sont compris.

Monsieur le Maire lui répond qu'il ne pense pas.

Madame DETAIN précise que Mr LAVENU a été lésé lorsque la commune lui a supprimé l'accès à son bois.

Madame AUPERT demande comment il va pouvoir exploiter son bois s'il n'a plus d'accès.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une demande auprès de la Direction des Routes pour une sortie dans la côte de Toussaint/Fécamp.

Arrivée de Madame GRENIER Claire à 18h20

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇨ ACCEPTE de verser une indemnité de 25000€ à Mr LAVENU contre l'abandon de la servitude de droit de passage sur le terrain du camping.

⇨ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

Transfert de l'exercice de compétence "infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SDE76

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime (SDE76), alinéa 2.2.5, habilitant le SDE76 à mettre en place et organiser, pour les membres qui lui ont transféré cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des IRVE.

Considérant le contexte réglementaire et les perspectives d'augmentation du nombre de véhicules électriques,

L'existence d'un réseau de 115 bornes de recharges pour véhicules électriques mis en place par le SDE76 depuis 2015,

L'étude réalisée par ARTELIA, pilotée par le SDE76 en collaboration avec l'ensemble des syndicats d'énergie à l'échelle régionale, préalable à l'élaboration du Schéma Directeur IRVE, faisant ressortir l'insuffisance du parc de bornes actuel et le bienfondé de la prise de compétence IRVE par le SDE76,

Les différentes demandes des communes, d'installation de bornes de recharges,

La nécessité de réaliser, adopter et transmettre au Préfet de département, un schéma directeur de déploiement de celles-ci afin de bénéficier d'un taux de 75 % de prise en charge du coût de raccordement des IRVE,

La reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.

- **ACCEPTE** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.

- **AUTORISE** le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

Médaille du Travail

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu un appel de Mme le Maire de Sorquainville car Mr LERAY agent intercommunal a effectué une demande de médaille du travail, elle propose de lui octroyer une prime de 200€.

Monsieur le Maire précise que Mr LEBAIR a également effectué une demande de médaille du travail.

Il propose de leur verser une prime exceptionnelle ou une journée de congés.

Après discussion, les membres du conseil sont informés que l'ADAS versera une prime aux agents concernés.

Le Conseil Municipal,

⇨ DECIDE de ne pas octroyer de prime exceptionnelle.

Salle de l'Epinay

Monsieur le Maire rappelle que la salle de l'Epinay est prêtée gracieusement à l'association de Taekwondo qui n'est pas une association de la commune. Ils interviennent tous les lundis et mercredis durant 2h.

Compte tenu de l'augmentation de l'énergie, Monsieur HAINGUE propose de les rencontrer afin de leur demander une compensation financière.

Le Conseil Municipal propose d'estimer la consommation annuelle et de faire une proposition à l'association Taekwondo représentée par Mr FABRELLO

Manifestations de fin d'année

Monsieur le Maire attend des propositions pour la période de fin d'année.

Il pense que l'an passé, les anciens ont reçu un bon d'achat de 30€ à la boulangerie le Croustillant, il voudrait proposer un ticket de cinéma aux adolescents de la commune.

En effet, les élèves de l'école ont un goûter avec des friandises et une séance de cinéma le matin avec leur classe mais les jeunes n'ont rien.

Après discussion, il est retenu l'achat de places de cinéma pour les ados de la commune.

Mme GRENIER précise qu'elle peut se renseigner pour obtenir un tarif sur les tickets.

Il reste à définir la liste des adolescents.

En ce qui concerne les anciens, Madame DETAIN précise que les anciens regrettent les repas et les voyages, ils souhaitent un moment de convivialité.

Après discussion, il est retenu de proposer des colis ou un repas, des commissions seront réalisées afin de définir les modalités.

Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire donne rdv en mairie à 11h.

Foulées Toussaintaises

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme BONNET pour le bilan des Foulées Toussaintaises qui se sont déroulées le 30 octobre dernier.

Bilan: 90 inscrits et 82 participants à la course

57 randonneurs

De très bons retours des coureurs malgré le temps pluvieux

Un grand merci aux bénévoles, sponsors, photographes et Mr NAZE pour son aide précieuse.

RDV pour les 14eme Foulées Toussaintaises le 29 octobre 2023

Téléthon

Il est proposé d'organiser un week-end le 26 et 27 novembre avec des structures gonflables au profit du Téléthon dans la salle de l'Epinay, restauration sur place, au tarif de 6€ l'entrée.

Pour l'organisation, il y a besoin de volontaires.

Illuminations de Noël

Il est proposé de refaire les illuminations de Noël pour une plus courte durée et moins de décorations, compte tenu de la conjoncture.

Après discussion, les illuminations seront mises sur la mairie et le bâtiment de l'école, inauguration avec vente de vin chaud et chocolat chaud, vente de bâtons lumineux, le 16 décembre à 18h.

Demander si la chorale de Toussaint souhaite participer.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40